

Compte Rendu du Conseil Municipal du 25/10/2007

L'AN DEUX MILLE SEPT, le 25 Octobre à 19h30, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 16 octobre 2007, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

Etaients présents : MM. DEL MONTE, SALVATOR, MONINO Mmes DUPUIS, CABADA-SALAZAR MM. MAREST, VINCENT, Mmes GRARE, DERKAOUI, YONNET, MM. PLEE, ORANTIN, HEDJEM, ROS, HAFIDI, KARMAN, Mme LATOUR, Adjointes au Maire,

Mmes SAULNIER, MOUALED, BALU, M. GARNIER, Mmes PEJOUX, SANDT, BUISSON, M. ROZENBERG, Mme NARRITSENS, MM AUGY, DIB, Mme KARMAN, M. AMOR, Mmes GONZALES-FRETUN, GIULIANOTTI, RATZEL, M. RICARD, Conseillers Municipaux,

<u>Excusés</u> :	<u>Représentés par</u> :	<u>Excusés</u> :	<u>Représentés par</u> :
M. FRANCOIS	Mme DUPUIS	Mme AHMED	M. BEAUDET
Mme LATOUR	M. AMOR	M. REGAZZI	M. DIB
M. RALITE	M. MAREST	M. BERTRAND	M. AUGY
Mme CARON	Mme GRARE	M. RUER	M. KARMAN
M. MONZAUGE	Mme SANDT	Mme MATHIS	M. ROS

Absents : Mme. DELALAIN, M. PETROVIC, Mme BACHELET, MM. CAMPANA, ZOMER.

Secrétaire de séance : Sylvère ROZENBERG

QUESTION N° 195 - RAPPORTEUR Pascal BEAUDET

OBJET : Lecture et approbation du procès verbal de la séance du 27 septembre 2007

A l'unanimité.

Approuve le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2007

QUESTION N° 197 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE

OBJET : Déconstruction des trois halls de bassin du Centre Nautique. Autorisation de dépôt de permis de démolir

A l'unanimité.

Autorise le Maire à signer et déposer la demande de permis de démolir relatif à la déconstruction des trois halls de bassin du Centre Nautique.

QUESTION N° 198 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE

OBJET : Demande de subvention relative à la restauration de deux oeuvres d'art de l'église Notre Dame des Vertus.

A l'unanimité.

Autorise monsieur le maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du conseil Général pour les travaux de restauration de deux œuvres d'art de l'église Notre Dame des Vertus et à signer la convention qui en fixerait les modalités d'exécution.

QUESTION N° 199 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE

**OBJET : Travaux de restructuration de la crèche Ethel Rosenberg.
Appel d'offres pour les lots n°11 : voirie et n°12 : espaces verts.**

A l'unanimité.

Approuve le projet de marché sur appel d'offres relatif aux «travaux de restructuration de la crèche Ethel Rosenberg» ainsi alloti

- Lot 11 (voirie)
- Lot 12 (espace verts)

ainsi que son bilan global prévisionnel estimé à 150 000 € H.T et autorise le Maire à signer, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres qui se réunira en fin de procédure, les marchés subséquents

QUESTION N° 200 - RAPPORTEUR Gérard DELMONTE

OBJET : Avenant de transfert marché « tout pour le bureau » (fournitures de bureau, consommables bureautiques, papier et enveloppes 2005/2006/2007) - avenant de transfert pour le lot n°3 (papier bureautique)

A l'unanimité.

Autorise Monsieur Le Maire à signer un avenant n°1, au marché “ tout pour le bureau ”, lot n° 3 (papier bureautique), transférant le marché de la société AXELIUM à la société ANTALIS SNC jusqu'à son terme.

QUESTION N° 202 - RAPPORTEUR Laurence GRARE

OBJET : Démarche d'intégration citoyenne et de développement de l'accès à la santé publique des résidents de foyers de travailleurs migrants dans le cadre des financements du GRSP pour l'année 2007

A l'unanimité.

Autorise le Maire à signer avec le Groupement Régional de Santé Publique la convention pour l'année 2007 sollicitant le versement d'une subvention de 10000 € pour le développement de l'accès à la santé publique des résidents des foyers de travailleurs migrants.

QUESTION N° 203 - RAPPORTEUR Lucien MAREST

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association "Villes des musiques du monde"

A l'unanimité.

Autorise le versement d'une subvention de 10 175 € à l'association Villes des Musiques du Monde.

QUESTION N° 205 - RAPPORTEUR Laurence GRARE

OBJET : Signature d'une convention annuelle de contribution avec le Groupement Régional de Santé Publique années 2007 à 2010

A l'unanimité.

Autorise le maire à signer avec le Groupement Régional de Santé Publique la convention de contribution à l'élaboration et à la réalisation des objectifs du Groupement Régional de Santé Publique d'Ile-de-France et à l'évaluation des actions de santé publique financées par le groupement, sur la période 2007 à 2010.

QUESTION N° 206 - RAPPORTEUR Laurence GRARE

OBJET : Demande de subvention au Conseil Régional en matière de diagnostic "saturnisme" en parties communes et privatives

A l'unanimité.

Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional une subvention pour la réalisation de diagnostics en habitat ancien à hauteur de 150 diagnostics en parties privatives et 50 en parties communes. Cette dernière tranche pourra, suivant les demandes, être ultérieurement complétée par une deuxième.

QUESTION N° 207 - RAPPORTEUR Laurence GRARE

OBJET : Demande de reconduction de la Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale "saturnisme" avec l'Etat - Année 2007

A l'unanimité.

Autorise Monsieur le maire à reconduire la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale saturnisme et à signer avec le préfet la convention correspondante.

Le montant de la Maîtrise d'Œuvre et Sociale «saturnisme» pris en charge par la Ville d'Aubervilliers s'élève à 71.000 €. La participation financière de l'Etat dans cette action est également de 71.000 €.

QUESTION N° 208 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Approbation du compte de gestion de l'OPHLM des immeubles communaux à usage locatif pour l'année 2006.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union Pour un Mouvement Populaire» s'étant abstenus.

Approuve le compte de gestion 2006 des immeubles communaux gérés par l'OPHLM d'Aubervilliers.

Autorise le Maire à ordonnancer au profit de l'OPHLM d'Aubervilliers, en règlement du déficit du compte de gestion des immeubles communaux dont il assure la gestion, la somme de 235 419,40 euros pour l'année 2006.

QUESTION N° 209 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Versement d'une subvention à l'OPHLM d'Aubervilliers au titre de la gestion des parkings souterrains appartenant à la Ville (exercice 2007),

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un Mouvement Populaire» s'étant abstenus.

Décide de verser pour l'exercice 2007 une subvention à l'OPHLM d'Aubervilliers d'un montant de 67 988,72 euros au vu de la facture présentée.

QUESTION N° 210 - RAPPORTEUR Eric PLEE

OBJET : Revalorisation du tarif des concessions du cimetière communal.

A l'unanimité.

Adopte les tarifs du Cimetière Communal, avec, à titre informatif, la répartition entre la commune, le Centre Communal d'Action Sociale et la maison de retraite.

Les présents tarifs entreront en application au 1^{er} janvier 2008.

CONCESSIONS				
DUREE	REPARTITION			TARIFS 2008 arrondis
	COMMUNE 10/15	C.C.A.S. 3/15	MAISON DE RETRAITE 2/15	
10 ans	58,47 €	17,47 €	11,69 €	88,00 €
30 ans	186,32 €	55,89 €	37,26 €	279,00 €
50 ans 2m	569,84 €	170,95 €	113,96 €	855,00 €
50 ans 3m	620,16 €	186,04 €	124,03 €	930,00 €
COLUMBARIUM				
DUREE	REPARTITION			TARIFS 2008 arrondis
	COMMUNE 10/15	C.C.A.S. 3/15	MAISON DE RETRAITE 2/15	
10 ans	167,96 €	50,38 €	33,58 €	252,00 €
15 ans	252,27 €	75,68 €	50,45 €	378,00 €
CAVEAU PROVISoire				82,00 €

QUESTION N° 211 - RAPPORTEUR Eric PLEE

OBJET : Désignation d'un représentant de la commune d'Aubervilliers au comité syndical du SIRESCO.

A l'unanimité.

Désigne Madame Patricia LATOUR pour représenter la commune au Comité Syndical du SIRESCO (Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective), en tant que suppléant.

Les autres nominations votées le 26 juin 2003 restent inchangées.

QUESTION N° 212 - RAPPORTEUR Eric PLEE

OBJET : Personnel communal : Centre Municipal de Santé : renouvellement d'un contrat passé à compter du 1er novembre 2004 avec Madame MERZOUK Aïcha née BRAHIMI engagée en qualité de Médecin spécialisé en Allergologie au Centre Municipal de Santé.

A l'unanimité.

Autorise le Maire à renouveler, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 4, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, le contrat réglementaire passé depuis le 1^{er} novembre 2004 avec Madame MERZOUK Aïcha née BRAHIMI, Médecin Spécialisé en Allergologie, pour une nouvelle période de 3 ans à compter du 1^{er} novembre 2007.

Dit que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée sur la base suivante : 75,94 € les 2 heures, taux fixé au 1^{er} février 2007, cette valeur suivra l'évolution de l'indice « 100 » de la fonction publique et en subira les revalorisations de façon automatique.

Autorise en conséquence le Maire à signer le contrat de renouvellement.

QUESTION N° 213 - RAPPORTEUR Eric PLEE

OBJET : Personnel communal : Centre Municipal de Santé : renouvellement d'un contrat passé à compter du 1er novembre 2004 avec Madame NAOURI Joëlle en qualité de Médecin Généraliste exerçant les fonctions d'Angiologue au Centre Municipal de Santé.

A l'unanimité.

Autorise le Maire à renouveler, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 4, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, le contrat réglementaire passé depuis le 1^{er} novembre 2004 avec Madame NAOURI Joëlle, Médecin Généraliste exerçant les fonctions d'Angiologue, pour une nouvelle période de 3 ans à compter du 1^{er} novembre 2007.

Dit que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée sur la base suivante : 75,94 € les 2 heures, taux fixé au 1^{er} février 2007, cette valeur suivra l'évolution de l'indice « 100 » de la fonction publique et en subira les revalorisations de façon automatique.

Autorise en conséquence le Maire à signer le contrat de renouvellement.

QUESTION N° 214 - RAPPORTEUR Eric PLEE

OBJET : Personnel communal : Centre Municipal de Santé : renouvellement d'un contrat passé à compter du 1er novembre 2004 avec Monsieur MAUREL Jean-Louis, engagé en qualité de Médecin Généraliste au Centre Municipal de Santé.

A l'unanimité.

Autorise le Maire à renouveler, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 4, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, le contrat réglementaire passé depuis le 1^{er} novembre 2004 avec Monsieur MAUREL Jean-Louis, Médecin Généraliste, pour une nouvelle période de 3 ans à compter du 1^{ER} novembre 2007.

Dit que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée sur la base suivante : 75,94 € les deux heures, taux fixé au 1^{er} février 2007, cette valeur suivra l'évolution de l'indice « 100 » de la fonction publique et en subira les revalorisations de façon automatique.

Autorise en conséquence le Maire à signer le contrat de renouvellement.

QUESTION N° 215 - RAPPORTEUR Eric PLEE

OBJET : Personnel communal : Service Logement : création à compter du 1er novembre 2007, pour une durée de 4 ans, d'un poste non permanent de chargé de mission affecté au service logement.

A l'unanimité.

Décide de créer à compter du 01 novembre 2007 pour une durée de 4 ans, un emploi non permanent à temps complet de chargé de mission relevant de la catégorie A, affecté au Service logement, pour assurer les missions de : coordination des relogements dans le cadre des deux opérations d'aménagement et de renouvellement urbain sur le secteur Vilette – Quatre Chemins et sur l'ensemble du quartier Cristino Garcia Landy.

Dit que ce poste est voué à être occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en l'absence de candidature de fonctionnaire, celui-ci pourra être occupé par un agent non titulaire.

Dit que cet agent devra avoir le niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres permettant l'accès au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

QUESTION N° 216 - RAPPORTEUR Bernard ORANTIN

OBJET : changement de tarifs pour l'utilisation de l'Espace Fraternité

A l'unanimité.

Autorise le maire à appliquer les nouveaux tarifs pour les institutions publiques et organismes en lien avec la Ville (article 2.1.1 de la convention du 29/06/2006) à compter du 15 novembre 2007 comme indiqué ci dessous :

Mise à disposition de jour.....4 000 €
Mise à disposition le dimanche.....6 000 €
Mise à disposition de nuit..... 8 000 €

Dit que les autres termes de la convention votée le 29 juin 2006 restent inchangés

QUESTION N° 217 - RAPPORTEUR Bernard ORANTIN

OBJET : changement de dénomination de la voie publique Sente des Près Clos

A l'unanimité.

La sente des Près Clos deviendra la rue Adrien Huzard (1920-2005)

QUESTION N° 218 - RAPPORTEUR Jean-Jacques KARMAN

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 2

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un Mouvement Populaire» et Mme GIULLIANOTTI s'étant abstenus, les membres du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" ayant voté contre,

Est approuvée la décision modificative n°2 de l'exercice 2007 comme suit :

INVESTISSEMENT :

-dépenses 1.384.121,25 €

-recettes 1.384.121,25 €

FONCTIONNEMENT :

-dépenses 860.512,57 €

-recettes 860.512,57 €

QUESTION N° 219 - RAPPORTEUR J.J.KARMAN

OBJET : Acceptation du fonds de concours versé par la Communauté d'agglomération Plaine Commune pour le financement du fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional

A l'unanimité.

Accepte le fonds de concours de 476 601 euros versé par la Communauté d'Agglomération Plaine Commune pour le financement du fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional d'Aubervilliers - La Courneuve.

QUESTION N° 220 - RAPPORTEUR Jean-Jacques KARMAN

OBJET : Attribution d'une subvention complémentaire à l'Office Municipal de la Jeunesse d'Aubervilliers

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus.

Décide l'attribution d'une subvention complémentaire de 77 700 euros à l'Office Municipal des Jeunes d'Aubervilliers.

QUESTION N° 221 - RAPPORTEUR Jean-Jacques KARMAN

OBJET : Attribution d'une subvention complémentaire à l'association "Cinéma le Studio"

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus.

Décide l'attribution d'une subvention complémentaire de 5 700 euros à l'association « Cinéma le Studio ».

QUESTION N° 222 - RAPPORTEUR J.J.KARMAN

OBJET : Attribution d'une subvention d'équipement à la Caisse des Ecoles

A l'unanimité.

Est octroyée une subvention d'investissement de 152.862,14 euros à la Caisse des Ecoles Publiques d'Aubervilliers pour financer ses travaux d'aménagement du Centre de Loisirs d'Asnières sur Oise.

QUESTION N° 223 - RAPPORTEUR Patricia LATOUR

OBJET : Ajustement de la participation financière de la Ville au fonctionnement des écoles privées.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Faire mieux à Gauche» s'étant abstenus,

La participation de la ville sera de 380 € par élève demeurant à Aubervilliers.

QUESTION N° 224 - RAPPORTEUR Patricia LATOUR

OBJET : Concession de logement de fonction aux directeurs - enseignants, pour l'année scolaire 2007/2008

A l'unanimité.

Décide la mise à disposition d'un logement de fonction aux directeurs/enseignants dont les noms figurent sur l'état annexé pour l'année scolaire 2007 – 2008 (du 1^{er} septembre 2007 au 31 août 2008).

Les prestations accessoires au logement (Eau – Gaz – Electricité – Chauffage) restent à la charge des bénéficiaires suivant les barèmes de l'arrêté préfectoral du 19 août 1953, et de la circulaire n° VI 6934 du 23 janvier 1969 de Monsieur le Ministre de l'Education en application du Décret 62-1477 du 27 novembre 1962 pour des compteurs collectifs. Pour les compteurs individuels et charges des logements, les sommes sont recouvrées auprès des bénéficiaires.

QUESTION N° 225 - RAPPORTEUR Nathalie BUISSON

OBJET : Convention fixant les relations de coopération entre la Ville d'Aubervilliers et le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes.

A l'unanimité.

Approuve la convention fixant les relations de coopération entre la Ville d'Aubervilliers et le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes d'Aubervilliers et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

QUESTION N° 226 - RAPPORTEUR Pascal BEAUDET

OBJET : Office Public d'HLM d'Aubervilliers (OPHLM) . Désignation d'un représentant du Conseil Municipal en remplacement de Monsieur MAIZA

A l'unanimité.

Désigne Lola Narritsens en remplacement de monsieur MAIZA, les autres désignations votées le 29 mars 2003 sont inchangées.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A : 20 H 45